

Original sous support technologique
Décret 2021-4556 / 20 août 2021

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2)

Devant Me Stéphanie GRONDIN, notaire à Montréal, province de Québec.

COMPARAÎT :

Marie-France PRIMEAU, technicienne juridique, ayant sa place d'affaires au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2780, Montréal (Québec) H3B 1S6.

(ci-après nommée le « **Comparant** »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RLRQ, c. Q-2, r.37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. Q-2.

1. Désignation du terrain

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro **CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE ET UN MILLE SOIXANTE-TREIZE (5 451 073)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Sans bâtisse dessus construite, situé sur l'avenue Provencher, en la ville de Boisbriand, province de Québec, J7G 1N1.

(ci-après nommé l' « Immeuble »)

2. **Identification du propriétaire et personne visée par l'avis**

9319-9065 QUÉBEC INC. est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 22 270 595, et son adresse est 1981, rue Bernard-Pilon, en la ville de Beloeil, province de Québec, J3G 4S5.

3. **Désignation de la municipalité et de l'utilisation autorisée**

Le terrain est situé dans la Ville de Boisbriand et l'utilisation autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage est de type résidentiel et public (zone R-3-126-1).

4. **Résumé de l'étude de caractérisation**

Le résumé ci-joint des études de caractérisation environnementale de site Phase I et II, dossiers 220270E1/220270E2, daté du 1^{er} juin 2022, contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.4 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Catherine LE GUERRIER en date du 13 juin 2022, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

5. **Modalité particulière à l'avis de contamination**

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

DONT ACTE, à Montréal, le six juillet deux mille vingt-deux (06-07-2022), sous le numéro deux mille deux cent onze (2211) des minutes du notaire soussigné.

Le Comparant déclare avoir pris connaissance des présentes et dispense le notaire soussigné d'en faire lecture.

Le Comparant déclare de plus accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2021-4556 du ministre de la Justice daté du 20 août 2021, identifient et reconnaissent véritables l'information portée sur la ou les annexe(s), puis signent à distance en présence du notaire soussigné.

SIGNÉ

Marie-France PRIMEAU

SIGNÉ

Me Stéphanie GRONDIN, notaire

Copie certifiée conforme de l'acte notarié technologique que j'ai reçu tel qu'autorisé par arrêté du ministre de la Justice et dont j'assure la conservation.